Assises Juridiques de la Santé et des Biotechnologies

jeudi 15 octobre 2020

Quand le COVID-19 bouleverse les responsabilités !

VOUS ACCUEILLIR SEREINEMENT

Nous sommes heureux de vous pouvoir enfin vous retrouver !
Votre sécurité étant notre priorité, nous mettons en place tout le dispositif nécessaire pour vous accueillir dans les meilleures conditions
- Port du masque obligatoire lors de vos déplacements dans l'établissement (il doit être conserver lors des réunions mais peut être enlevé lors des repas)
- Utilisation obligatoire du gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée du salon
- Respect de la distanciation sociale entre les convives
- Les regroupements debout ne sont pas autorisés
- L'apéritif sera servi à table

Durée de la formation : 7 heures 30
Domaine de compétences : Droit de la santé
Niveau de formation : Niveau 2 : approfondissement des connaissances et pratique de la matière

PUBLIC & PRE-REQUIS

VOUS ETES CONCERNE

Les professionnels du Droit dans le secteur de la santé, pharmaceutique, biotechnologie : avocat, dirigeant d'entreprise, directeur des affaires juridiques, juriste d'entreprise de biotechnologies, matériel médical, laboratoire, pharmaceutique, directeur administratif et financier, collaborateur des services juridiques, collaborateur des organisations professionnelles, responsable qualité et législation des médicaments, juriste des conseils des ordres des professions de santé, de l'ONIAM, des CRCI , Juriste-conseil en droit de la santé, notamment auprès des compagnies d'assurances, des courtiers d'assurances, des mutuelles et d'associations, juriste des établissements hospitaliers et des établissement sanitaires, juriste de l'Industrie pharmaceutique et des biotechnologies, personnel du secteur de la Santé, expert-judiciaire, assistant juridique, responsable du contentieux, chef de juridiction, professeur, maître de conférences.

Cette formation a été homologuée par le Conseil national des barreaux

PRE-REQUIS

Connaissances solides en droit de la santé : Bac +4 ou équivalent et pratique professionnelle.

INFORMATIONS PRATIQUES

Où ?

Shangri-La Hôtel, Paris XVIème
10 Avenue d'Iéna, 75116 Paris

Contact

Laura Hong - 01 44 83 66 76 - lhong@lexposia.com

Assises Juridiques de la Santé et des Biotechnologies

jeudi 15 octobre 2020

PROGRAMME DE L'EVENEMENT

08h30 - 08h45 **Mot de bienvenue et présentation du programme**

Bénédicte PAPIN, avocat, Papin avocats
Eric AZOULAY, avocat associé, FEDARC

08h45 - 09h05 **Intervention sur le risque médical en situation de pandémie COVID 19**

Jean-Paul ORTIZ, président, Confédération des Syndicats Médicaux Français (CSMF)

09h05 - 10h00 **Table ronde : L'accès aux soins en période de crise sanitaire**

La crise du coronavirus a montré que l'accès aux médicaments était une question essentielle. Difficulté d'accès, absence de tests de dépistage, insuffisance de masques, comment faire mieux ?

Jean-François PEROTTO, vice président, Syndicat des Laboratoires de Biologie Clinique
Jacques BATTISTONI, président, MG France
Philippe BESSET, président, Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF)
Pierre FERNANDEZ, directeur général, Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF)
Modération : **Eric AZOULAY**, avocat associé, FEDARC

10h00 - 10h30 **Eclairage : Quels espoirs placer dans un traitement ?**

Tous les départements Recherche des laboratoires sont à pied d'œuvre pour être le premier à lancer le vaccin sur le marché et certains pays ont même annoncé avoir commencé à vacciner.
Comment concilier les impératifs de sécurité sanitaire, qui imposent un processus long et rigoureux et l'urgence d'une pandémie ?

Samuel VALCKE, directeur juridique, Institut Pasteur

10h30 - 10h50 **Pause café & Networking**

10h50 - 11h30 **Table ronde : Les bouleversements de la pratique médicale**

Téléconsultation : avantages et limites
Prescriptions de médicaments : portée et opportunité, un régime de responsabilité exceptionnel dans un contexte de pandémie

Frédéric BISMUT, anesthésiste réanimateur, CEO, LeMEDIGUARD
Audrey UZEL, avocat associé, Kos avocats
Sylvie KORNFELD LECANU, dermatologue et vénérologue

11h30 - 12h00 **Regards croisés : quelle indemnisation pour les victimes ?**

S'oriente-ton vers un contentieux massif de mise en jeu de la responsabilité de la puissance publique ? Quelle est l'utilité de la création d'un nouveau fonds d'indemnisation par la solidarité nationale ? Dommages collatéraux d'une campagne massive de vaccination ? Prise en charge des infections au titre d'accident du travail et/ou de maladie professionnelle ? COVID 19 et infection nosocomiale ?

Gérard RAYMOND, président, France Assos Santé
Fereuze AZIZA, chargée de Mission nationale Assurance maladie, France Assos Santé
Laurent BLOCH, co-responsable de Master droit de la santé, Université de Bordeaux

12h00 - 12h30 **Grand Témoin**

Philippe JUVIN, chef de service des Urgences, Hôpital Georges Pompidou, maire de la Garenne-Colombes

13h00 - 14h00 **Déjeuner assis avec mesures de distanciation**

Assises Juridiques de la Santé et des Biotechnologies

jeudi 15 octobre 2020

Puissance publique et responsabilité administrative

14h00 - 14h45 **Regards croisés : La responsabilité des maires**

Quels moyens pour le Maire pour « *prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires … les maladies épidémiques ou contagieuses* » ?

Rémi Pierre DRAI, avocat, Drai associés

14h45 - 15h30 **Table ronde : Responsabilité de l'Etat en matière de santé publique**

Etat du droit positif de la responsabilité de l'Etat en matière de santé publique et évolutions prévisibles de la jurisprudence dans les hypothèses de pandémie.

Analyse de la gestion de la pénurie de masques en début de pandémie.

Delphine JAAFAR, avocat associé, Vatier avocats
Saveriu FELLI, avocat
Jean Paul BESSON, président de la 19e chambre, TGI Paris

15h30 - 16h00 **Table ronde : La responsabilité de l'hôpital dans l'organisation des soins**

En situation de crise sanitaire, la responsabilité de l'hôpital peut-elle être engagée pour défaillance dans l'organisation des soins : isolement de malades, traitements mis ou non en œuvre, insuffisance de personnels, non utilisation de la réserve, insuffisance de dispositifs médicaux ?
Les établissements privés ont-ils été suffisamment sollicités pendant la crise sanitaire ?
Quelle responsabilité pour les établissements tels que les hôpitaux et EHPAD ?

Alexandre MOKEDE, responsable du pôle offre de soins, Fédération hospitalière de France
Charline NICOLAS, directrice juridique, Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
Deborah ENSMINGER, responsable juridique, Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées

16h00 - 16h20 **Pause café & Networking**

16h20 - 17h00 **Table ronde : Les dispositifs médicaux non conformes, quelles responsabilités ?**

Définition du dispositif médical et mise en œuvre de la responsabilité de son fabricant en matière de non-conformité.

Quelles possibilités de déroger au marquage CE dans le contexte COVID 19 ?

Eric CERONNE, directeur général, ATMOS Médical France
Aline VIGNON BARRAULT, professeur, Université de Tours

17h00 - 17h30 **Débat & Réflexions : Quelles leçons pour l'avenir ?**

Quelles sont les leçons à tirer de la crise du COVID19 ? Comment mieux anticiper et gérer une situation semblable ? Comment les pouvoirs publics, laboratoires, corps médical pourront agir ?

Arthur CLEMENT, médecin biologiste, Laboratoire Clément
Jean-Baptiste PREVOST, philosophe

17h30 - 17h35 **Echanges avec la salle**

17h35 - 17h45 **Synthèse et conclusion**

Bénédicte PAPIN, avocat, Papin avocats